

COMMUNE de Malles-Longues  
 M. Troubaud Antoine  
 épouse Clément  
 demeurant à Ciglem

ANNEE 1929. — Article 114 du rôle.  
 Rôle mis en recouvrement le 26 MAI 1929

DEPARTEMENT  
 DES BASSES-ALPES.  
 ARRONDISSEMENT  
 de Forcalquier.

**AVERTISSEMENT**  
 délivré pour l'acquit des  
**CONTRIBUTIONS DIRECTES et TAXES ASSIMILÉES** détaillées ci-après  
 et recouvrées en exécution de la loi de finances de l'exercice.

ÉLÉMENTS D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS ET TAXES DÉSIGNÉES CI-CONTRE (col. 3).		NATURE des CONTRIBUTIONS ET TAXES. 3	MONTANT DES COTISATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS ET TAXES DÉSIGNÉES CI-CONTRE (col. 3).									
Bases de cotisation. 1	Centimes-le franc et taux. 2		IMPOT NET.		de l'Etat. 5		du département. 6		de la commune 7		des établis <sup>s</sup> divers 8	
		Impôt brut.		Réductions pour charges de famille. (voir au verso)								
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
Revenu net.....	fr. c. (1) 24.26	Cont. fonc. des pr. bâties.										
Revenu imposable.....	fr. c. (1) 16.248	Cont. fonc. des pr. n. bât.	20.48			20.48		1.96		9.61		2.81
[Ce chiffre a été obtenu en majorant de 75 p. 100 le chiffre du revenu qui figure actuellement sur les matrices cadastrales. (Loi du 3 août 1926, art. 23.)]		Taxe des biens de mainmorte.....										
Revenu des propriétés bâties.....	fr. c. "	Contribution pour frais de Chambres d'agriculture.		08								08
Revenu des propriétés non bâties.....	fr. c. "	Contribution personnelle-mobilière.										
Revenu imposable servant de base à la cont. fonc. des prop. non bâties.....	fr. c. (1) 17.855	Contribution des patentes.....										
Loyer matriciel.....	francs (1) "	Contrib. p <sup>r</sup> frais de Bourses et de Chamb. de Com <sup>ce</sup> .										
Anciens droits.....	fr. c. (1) "	Taxe des poids et mesures.....										
Anciens droits de patente.....	fr. c. (1) "	Taxe p <sup>r</sup> frais de surveil. en vue de la répr. des fraud.										
Prièvement et démonts du droit fixe.		Droits de visite des pharmacies.....										
Droit proportionnel.		Droits d'inspection des fabr. et dépôts d'eaux minér.										
Au ..... sur une valeur locative de.....	fr. c.	Contrib. s <sup>r</sup> les voitures, chevaux, etc.										
Au ..... sur une valeur locative de.....	fr. c.	Taxe sur les gardes-chasse.....										
Au ..... sur une valeur locative de.....	fr. c.	Frais d'avertissement ..	0	20	0	20						
TAXE ENTIERE.		Taxe vicinale sur la contribution foncière des P. B.										
Voit. à 4 r. Voit. à 2 r. Chev., etc.		Taxe vicinale sur la contribution foncière des P. N. B.										
Pour .....	déclarés	Taxe vicinale sur la contrib. personnelle-mobilière.										
Pour .....	non décl.	Taxe vicinale sur la contribution des patentes...										
Pour ..... garde déclaré		Taxe sur les chiens.....										
Pour ..... garde non déclaré		Taxe s <sup>r</sup> le rev. net des propr. bâties										
Revenu net servant de base à la contr. foncière des prop. bâties.....	fr. c. (1) "	Taxe s <sup>r</sup> le rev. net des prop. non bât.										
Revenu imposable servant de base à la cont. fonc. des prop. non bâties.....	fr. c. (1) "	Taxe d'enlèv. des ordures ménag...										
Loyer matriciel servant de base à la contribution pers.-mobilière.....	fr. c. (1) "	Taxe de déversement à l'égout.....										
Anciens droits servant de base à la contribution des patentes.....	fr. c. (1) "	Taxe d'habitation.....										
1 <sup>re</sup> caté. Taxe simple double triple		T. s <sup>r</sup> la val. loc <sup>e</sup> des loc <sup>s</sup> serv <sup>t</sup> à l'ex <sup>c</sup> d'une profess.										
2 <sup>e</sup> caté. Taxe simple double triple		Taxe sur les chevaux, mules, mulets ou voitures.										
3 <sup>e</sup> caté. Taxe simple double triple		Taxe sur les chasses gardées.....										
Revenu net servant de base à la cont. fonc. des propriétés bâties.....	%	Taxe sur les domest., précept., etc.										
Revenu imposable servant de base à la cont. fonc. des prop. non bâties.....	%	Taxe sur les inst. de musique à clav.										
Revenu net.....	fr. c. %											
Revenu net.....	fr. c. %											
Nombre de chutes.....	fr. c. par chute.											
Loyer imposable.....	francs. %											
Valeur locative.....	francs. %											
Éléments ci-dessus.....	"											
Superficie de..... ha, dont..... déclarés.....	fr. c. par hectare.											
Pour ..... dom. fém., ..... dom. masc., ..... précepteurs, préces, gouv., déclarés												
Pour ..... dom. fém., ..... dom. masc., ..... précepteurs, préces, gouv., non décl.												
Pour ..... pianos droits, harmon., ..... autres instruments, déclarés.												
Pour ..... pianos droits, harmon., ..... autres instruments, non décl.												
(1) Ce centime-le-franc est obtenu par l'Administration en divisant le montant total de l'impôt à recouvrer sur l'ensemble des contribuables de la commune par le montant total des bases de cotisation												

Pour obtenir des renseignements sur les bases et le calcul des impôts, s'adresser à l'Agent chargé de l'établissement des impôts (voir au verso l'adresse de cet Agent, les jours et heures de réception, ainsi que les conditions et délais de réclamation.)

Pour acquitter le montant de l'impôt, s'adresser au Percepteur (voir au verso les mentions relatives à la résidence du Percepteur, aux jours de recette, au bureau et au numéro du compte de chèques postaux, ainsi que l'indication des échéances et des différents modes de paiement.)

Les contribuables ont intérêt, pour éviter les erreurs et les pertes de temps, à rapporter le présent avertissement en venant payer.

54  
**NOTA.**  
 Le contribuable dont la taxe vicinale n'est pas inférieure à un franc et qui désire acquitter cette taxe en nature, peut se dispenser de faire personnellement sa déclaration d'option à la mairie, en transmettant au maire le présent bulletin qu'il détachera de l'avertissement après l'avoir rempli, daté et signé.

TAXE VICINALE. **BULLETIN DE DÉCLARATION D'OPTION.** ANNÉE 1929.  
 Chemins vicinaux. Commune d.....  
 Le soussigné (1)..... imposé sous l'article..... du rôle, déclare vouloir acquitter en nature sa taxe vicinale, qui s'élève à..... fr. .... c.,  
 A....., le..... 1929.  
 (1) Nom et prénom.